

DEMANDES OK COMPOST (HOME) - Questions fréquentes

PROCÉDURE DE CERTIFICATION

1  **Combien coûte une certification OK Compost (HOME) ?**

Selon le type de produit, certains tests sont ou non requis. Pour cette raison nous devons disposer d'une description claire du produit afin de pouvoir établir une offre. Si vous désirez recevoir une offre pour votre produit, vous pouvez nous faire parvenir un formulaire de demande complété (voir également question 3)*.

2  **Quelles sont les principales étapes et la durée nécessaire pour l'obtention d'un certificat ?**

Étape 1 : Les tests doivent être réalisés par un laboratoire spécialisé. Une liste des laboratoires agréés est disponible sur demande. Selon le type de produit la durée des tests peut varier de 0 (pas de tests requis) à 6 mois pour OK Compost et 12 mois pour OK Compost HOME.

Étape 2 : La certification est réalisée par Vincotte (sur base des résultats des tests). La durée nécessaire pour l'examen de votre demande dépend si tous les tests requis ont déjà été effectués ou non. Si toutes les informations nécessaires nous sont fournies, la certification prend généralement entre deux à trois semaines.

3  **Quelles informations concernant mon produit dois-je fournir ?**

- Une description claire et détaillée du produit.
- Les rapports de tests requis
- Des échantillons du produit à certifier (voir également question 4).

INFO – Le formulaire de demande * reprend un récapitulatif de la documentation à nous fournir.

4  **Combien d'échantillons dois-je fournir ?**

Pour la certification un échantillon par produit à certifier suffit. Lorsqu'une gamme de produits comparables est certifiée, il suffit de fournir des échantillons des "représentants" pertinents de cette gamme de produits, accompagnés de descriptions claires des autres produits de la gamme.

Dimensions recommandées des échantillons de feuilles et films : approx. 10 x 10 cm. Pour granulés : une poignée.

TERMINOLOGIE

5  **Quelle est la différence entre biodégradable et compostable ?**

La différence entre compostabilité et biodégradabilité est expliquée dans notre document 2BR-24 *.

6  **S'il est prouvé que mon produit est biodégradable, pourquoi faut-il encore effectuer un test de désintégration ?**

La norme EN 13432 exige que le produit soit à 90% désintégré (= décomposition physique) dans les trois mois. Pour cette raison la forme et l'épaisseur (quantité de surface de contact disponible) sont extrêmement importantes pour le test de désintégration. Par exemple : un tronc d'arbre entièrement biodégradable ne passera pas le test de désintégration parce qu'il est trop épais : les micro-organismes ne pourront pas pénétrer jusqu'au cœur du tronc en seulement trois mois.

Pour cette raison il est essentiel que le test de désintégration puisse couvrir le produit dans sa forme et son épaisseur finale. Lorsqu'un produit est testé pour une certaine épaisseur, il pourra bien entendu aussi être certifié pour des épaisseurs inférieures.

7  **Quelle est la différence entre OK Compost et OK Compost HOME ?**

OK Compost est conforme à la norme EN 13432 et OK Compost HOME est basé sur la EN 13432, mais à température ambiante. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le document 2BR-25 *.

TESTS REQUIS

8 De quels rapports de tests dois-je disposer ?

La Norme européenne concernant la compostabilité d'emballages (EN 13432) exige, outre une description claire et détaillée du produit, 4 tests :

- test de **biodégradation** (décomposition chimique du polymère)
- test de **désintégration** (désagrégation physique en infimes particules)
- test **d'écotoxicité** (vérification de l'absence d'impact négatif du produit composté sur les plantes)
- vérification des teneurs en certains **métaux lourds** et en fluor.

INFO – La biodégradation, l'écotoxicité et la teneur en métaux lourds sont des *caractéristiques du matériau*, tandis que la désintégration est une caractéristique qui dépend du *matériau* ET de la *forme* du produit final.

9 Je n'ai testé que le *matériau* dans lequel sera réalisé le produit final. Puis-je utiliser ces tests pour la certification du produit final ?

Si le produit fabriqué est à 100% composé du matériau testé, les résultats des tests peuvent être utilisés pour la certification de

- *la biodégradation*
- *la teneur en métaux lourds, et*
- *l'écotoxicité*

du produit final (voir également question 8).

Ce ne sera pas toujours le cas pour le test de désintégration (voir également question 6).

(Vous trouverez plus de détails techniques à ce sujet dans le document 2B-13*)

10 Comment puis-je savoir si mes rapports de tests sont valables pour le processus de certification ?

Lorsque votre rapport de test ne provient pas d'un des laboratoires que nous avons agréés (voir liste de ces labos *), un contrôle et une évaluation poussés seront nécessaires pour déterminer si le rapport de tests est valable.

Vous pouvez néanmoins déjà vérifier les exigences de base suivantes :

- Le rapport doit faire référence à la norme de la méthode de tests utilisée.
- Outre une conclusion, le rapport doit également mentionner les résultats quantitatifs des tests.

INFO – Les exigences imposées au rapport de tests sont toujours décrites dans la norme de test correspondante.

* Ce document vous sera envoyé sur simple demande.



VINCOTTE sa

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0462.513.222 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE24 2100 4113 6338 • BIC: GEBABEBB

Leuvensesteenweg 248 H • 1800 Vilvoorde • Belgique • tél: +32 2 674 57 50 • brussels@vincotte.be